



Catherine BARATTI-ELBAZ

Maire du 12^e arrondissement

Paris, le 25 NOV. 2014

Monsieur Matthieu SEINGIER
Conseiller du 12^e arrondissement

N/Réf : CBE/SV/PHC
N° départ :

Monsieur le Conseiller,

Dans le cadre de l'article 27 du règlement intérieur, je réponds à votre question écrite, relative à la rue Fabre d'Eglantine et au remplissage en eau des véhicules de la Propreté municipale.

Les engins de lavage qui nettoient les voies du 12^e arrondissement viennent en effet, pour une partie d'entre eux, remplir leur cuve dans cette rue. Le garage de ces véhicules étant situé à proximité immédiate, au 156 boulevard Diderot, se réapprovisionnement a lieu lors de la prise de service. En moyenne, ce sont quatre engins le matin et trois l'après-midi qui utilisent la bouche de remplissage du 4 rue Fabre d'Eglantine.

Ces derniers mois, cette bouche de remplissage a connu un afflux supplémentaire de véhicules, en raison de réparations nécessaires sur les autres bouches de remplissage habituellement utilisées dans ce périmètre (30 place de la Nation et 72 rue du Rendez-vous). Dès que j'en ai eu connaissance, avant même votre question écrite, j'ai saisi la Direction de la Propreté et de l'Eau afin qu'elle intervienne au plus vite. J'ai le plaisir de vous informer aujourd'hui que ces vannes sont à nouveau en état de marche, et que la situation d'affluence qui a pu engendrer des nuisances ponctuelles est désormais résolue.

Cependant, ayant à cœur de préserver la tranquillité de vie des habitants du 12^e arrondissement, j'ai demandé à ce que soit rappelée à l'ensemble des conducteurs, la consigne de couper impérativement le moteur de leur véhicule lors des opérations du remplissage. Je précise par ailleurs que l'arrêt en double file que vous évoquez ne dure jamais plus que quelques minutes, à des heures de faible fréquentation, le temps de procéder au réapprovisionnement.

Vous soulignez en outre le bruit causé par l'alarme de recul des engins. Toutefois, vous comprendrez aisément qu'il ne soit pas envisageable de désactiver ce dispositif obligatoire, à moins de mettre en danger les agents de la Ville dans l'exercice de leur mission, ainsi que les usagers de l'espace public parisien.

Le maillage de proximité des bouches de remplissage permet d'optimiser le réapprovisionnement des engins laveurs, au plus près de leur secteur d'activité. Je tiens à vous rappeler qu'il s'agit d'un élément essentiel à la qualité du service public de la Propreté, dans le 12^e arrondissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes sincères salutations.

Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement